



VILLE DE MARANGE-SILVANGE

12, rue de l'Abani - 57535 - Tél. 03 87 34 61 70 - Fax 03 87 34 61 75
Email : accueil@mairie-marange-silvange.fr

ARRETE N°48/2024

Le Maire de la Commune de MARANGE-SILVANGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44 et R 225,

VU le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L 325 et L 325-11,

VU l'Instruction Interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière,

CONSIDERANT,

qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking de la Place Mendès France côté rue de la République, en raison d'une livraison et de travaux sur l'aire de jeux effectués par la société IMAJ sise 14 Rue du Château, 55300 Lacroix-sur-Meuse.

ARRETE

Article 1^{er} :

Le **mercredi 22 mai 2024 de 06h00 à 14h00**, la circulation et le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking de la Place Mendès France implanté côté rue de la République, afin de permettre le déchargement, la manipulation et le stockage de structures destinées à l'aire de jeux.

Article 2 :

La signalisation réglementaire sera apposée par les services techniques pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 :

Le périmètre sera sécurisé par la société qui se chargera de matérialiser la zone afin d'empêcher l'accès à toute personne.

Article 4 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées par Procès-verbal qui sera transmis aux Tribunaux compétents.

Article :

La Gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Marange-Silvange, le 17 mai 2024

Le Maire
Yves MULLER



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le